



Association ECU
(Environnement, Cadre de vie, Urbanisme)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social 6, le Mesnil 14790 VERNON
(Tél 06.86.79.43.08)

Charte de l'Environnement

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Loi Constitutionnelle du 1er mars 2005

Madame Dominique LEFRANCOIS
Maire de TROARN
Place Paul Quellec,
14670 Troarn

Verson le 18 décembre 2012

Objet : Comité de suivi A13

Vos référence OJ2012

Madame le Maire,

Votre lettre du 13 décembre relative à la désignation d'élus pour représenter la Commune dans le Comité de suivi en charge des questions liées aux nuisances de l'autoroute A13 m'est bien parvenue et je vous en remercie.

D'ordre et pour le compte du collectif d'associations en cours de constitution dont l'A13Odb, et la SNAD, sont parties prenantes je me permets de vous rappeler le contenu du courriel qui vous a été adressé le 30 novembre dernier par l'Association A13Odb au titre du collectif précité appelant votre attention sur l'intérêt d'une réunion conjointe avec les membres du Conseil Municipal désignés, préalablement à la réunion quadripartite (Mairie de TROARN, Préfecture, SAPN Associations A13Odb - SNAD - ECU) prévue par le compte rendu de la réunion du 20 avril 2012

A cet égard, je vous informe qu'à la suite d'échanges que j'ai pu avoir mardi dernier avec M. JACOB Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et sa collaboratrice de la DDTM, je vous confirme qu'il n'y a aucun obstacle de principe ni de fond à ce que, sous votre autorité, la réunion quadripartite ait lieu prochainement sous réserve naturellement d'un ajustement entre les emplois du temps respectifs des uns et des autres et notamment de la SAPN.

Dans l'instant, et comme indiqué au premier paragraphe de la présente lettre je renouvelle notre demande relative à l'organisation d'une première réunion entre les

membres désignés par délibération du 27 novembre et nos associations dans le cadre du schéma proposé dans le courriel du 30 novembre déjà cité, réunion dont la mise en œuvre prochaine serait une première réponse - concrète et attendue - aux demandes pressantes et anciennes des riverains, et des associations déjà citées

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à la présente correspondance , je vous prie de croire Madame le Maire en l'assurance de mes respectueux hommages

D'ordre et pour le compte du collectif
J.L. ESTIVAL, Président de l'ECU
6, le Mesnil 14790 VERNON
02.31.26.63.8./06.86.79.43.08
courriel : estival.jl@wanadoo.fr

I'ECU est adhérente à l'UFNCA
(Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs)